

La deuxième partie présente un bref aperçu de l'évolution, dans la Triade, des politiques à la base du phénomène des consortiums technologiques internationaux. Cette partie a pour objectif de mettre en lumière certaines des positions adoptées par divers intervenants au Canada et au sein de la Triade afin de permettre de comprendre comment des intérêts concurrents peuvent influencer sur les règles de participation.

La section suivante comprend un ensemble de données documentaires et ponctuelles recueillies de diverses sources; elle présente également des cas concrets et des observations reçues de sociétés et d'associations industrielles du Canada. Enfin, en guise de conclusion, le document présente certaines observations générales et un certain nombre de recommandations en vue d'une étude future.

II. PRINCIPAUX CONCEPTS ET DÉTERMINANTS

2.1 Terminologie

Un consortium est un groupe ou une association d'organisations (c.-à-d. des entités juridiques distinctes comme des entreprises, des organismes à but non lucratif, des établissements de recherche gouvernementaux, des universités, etc.) qui concluent un accord pour atteindre un ensemble d'objectifs communs pendant une période donnée. Un tel consortium peut être créé à l'instigation de l'État ou de l'industrie. Selon cette définition, consortium est synonyme d'alliance, qui est également une association d'organisations ayant des intérêts communs.

La technologie est la connaissance des produits, des procédés et de l'organisation de l'usine qui sert à la production de biens et de services. Les consortiums technologiques sont, par conséquent, des associations d'organisations qui se réunissent pour créer ou acquérir de nouvelles connaissances. Ces connaissances peuvent se concrétiser dans des machines, de l'équipement, des guides, des documents provisoires, des dessins ou des compétences humaines (connaissances spécialisées)⁹.

D'un point de vue conceptuel, les industries de haute technologie sont les industries où la « connaissance est une source importante d'avantage concurrentiel pour les entreprises et où les entreprises investissent des ressources importantes dans la création de connaissances ». Ces industries se caractérisent généralement par des

⁹ J. Niosi, « Technical Alliances in the Canadian Electronics Industry: An Empirical Analysis », *Technovation*, vol. 12, n° 5, 1992, p. 309. Selon J. Niosi, cette définition de la technologie est généralement acceptée dans la littérature sur l'économie et la gestion de la technologie.